



## Inspecteur·trice en protection incendie

Vous participez aux devoirs de l'Etat de Genève en matière de prévention et de protection incendie. Vous contrôlez la conformité des constructions – en projet ou existantes – avec les normes en vigueur.

Les normes de protection incendie sont contraignantes pour les propriétaires de biens immobiliers et les exploitants de lieux publics et de commerces. Elles sont établies par « l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie » et sont complétées, dans notre canton, par le « Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers ». Ce cadre légal vise à protéger la population, l'environnement et les biens des graves dommages consécutifs à des incendies ou à des explosions.

### Etes-vous le talent dont nous avons besoin ?

Vous aimez vous engager pour la sauvegarde de la population, des animaux et des biens. Vous savez que seul un strict respect des normes de protection incendie permet d'atténuer les risques et ainsi d'éviter des drames. Vous avez du flair pour détecter les inconformités. Votre expertise technique vous permet d'identifier les matériaux non homologués et les configurations des espaces incompatibles avec les interventions des pompiers. Vous avez à cœur de conseiller toutes les parties prenantes en vue d'améliorer la sécurité des environnements. Vous appréciez un métier qui se déroule en partie à l'extérieur.



## **Votre activité**

- Vous procédez ou faites procéder à des contrôles de protection incendie dans tous types de lieux publics et d'espaces professionnels.
- Vous établissez des rapports et des préavis de protection incendie.
- Vous analysez des demandes d'autorisation de construire sous l'angle de la protection incendie, en lien avec les dispositions légales.
- Vous conseillez les propriétaires et leurs mandataires sur les installations de protection incendie lors de projets ou de mise en conformité.
- Vous assurez le suivi des dossiers en lien avec les délais accordés.

- Vous instruisez les plaintes et contentieux sur le plan administratif.

## **Vos connaissances**

- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur HES.
- Vous êtes au profit d'un diplôme fédéral d'expert en protection incendie AEAI ou à minima du brevet fédéral de spécialiste en protection incendie AEA.

---

## **Vos avantages**

Vous intégrez une administration dont les valeurs essentielles sont le service public, le respect, l'intégrité, l'impartialité et la disponibilité et où l'égalité entre genres est garantie.

Vous profitez de prestations sociales de qualité, développez des compétences grâce à une offre en formation continue, et bénéficiez de possibilités d'évolution au sein du Département du territoire et de l'administration cantonale.

